Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

170

DECISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VILLE / LE COMITÉ LOCAL DES RIVES DE L'AA DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS SALLE DE SPORTS DES HUTTES - PLACE PAUL LEFRANC – ANNEE 2025

3. 5 - Actes de gestion du domaine public

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune voté le 11 Avril 2024,

Considérant que le **Comité Local des Rives de l'Aa du Secours Populaire Français** exprime le besoin de locaux,

DECIDE:

Article 1er: De signer avec le une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine

public pour la mise à disposition au **Comité Local des Rives de l'Aa du Secours Populaire Français**, de la Salle de Sports des Huttes, sise, Place Paul Lefranc à Gravelines, pour une superficie totale de **1 053 m²**. L'occupation sera mutualisée avec d'autres utilisateurs et se fera sur la base d'un planning d'utilisation établi par le Service des Sports,

gestionnaire de l'équipement.

<u>Article 2</u>: La convention est conclue à titre gratuit du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Article 3: La présente décision sera :

Inscrite au registre des délibérations ;

- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances

Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le **0 6 DEC. 2024**Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 0 6 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 0 6 DEC. 2024